

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 décembre 2013 à 11 heures 30 minutes à l'Hôtel des Commandants, à Gaspé, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Louisette Langlois, maire de Chandler

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Diane Lebouthillier, préfet

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

Mme Marie-Andrée Pichette, agente à la gestion et au marketing

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Daniel Côté, maire de Gaspé

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGÎM

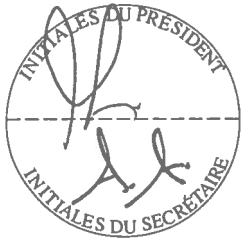


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Vérification des présences, du quorum et présentation des administrateurs;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Nomination des officiers;
6. Lecture et suivi du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2013;
7. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés;
8. Correspondance;
9. Suivi des finances et des opérations;
10. Modification au règlement sur l'organisation du service;
11. Modification à la politique de dépôt et de traitement des plaintes;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Date et lieu de la prochaine réunion;
15. Levée de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Roch Audet propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R13 – 89

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, DU QUORUM ET PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Les présences sont vérifiées à partir de la liste des administrateurs présentée dans le document d'ordre du jour. Le quorum est constaté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R13 – 90

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. NOMINATION DES OFFICIERS

Monsieur Allen Cormier propose Antoine Audet à titre de président d'élection. Antoine Audet accepte le titre de président d'élection.

Nomination à la présidence

Madame Louise Langlois propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de président.

Monsieur Allen Cormier propose Jonathan Lapierre à titre de président.

Madame Diane Lebouthillier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Monsieur Jonathan Lapierre accepte le poste de président.

Nomination à la vice-présidence

Monsieur Rodrigue Brousseau propose l'ouverture de la période de mise en candidature pour le poste de vice-présidentE.

Madame Diane Lebouthillier propose Micheline Pelletier à titre de vice-présidente.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Monsieur Allen Cormier propose la fermeture de la période de mise en candidature.

Madame Micheline Pelletier accepte le poste de vice-présidente.

R13 – 91

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES OFFICIERS

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu de nommer Antoine Audet à titre de président d'élection.

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu de nommer Jonathan Lapierre à titre de président de la Régie.

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu de nommer Micheline Pelletier à titre de vice-présidente de la Régie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. LECTURE ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2013

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 18 septembre 2013 » est présenté.

R13 – 92

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2013

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2013 tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. COMPTES À PAYER ET LISTE DES COMPTES PRÉAUTORISÉS

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés est remise aux administrateurs.

R13 – 93

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu d'adopter la liste de comptes à payer, tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. CORRESPONDANCE

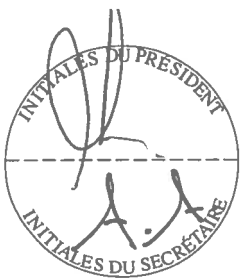
Une correspondance a été reçue de Keolis Canada, suite à un entretien téléphonique entre Antoine Audet et Denis Andlauer, président et chef de la direction de Keolis Canada, en septembre dernier.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

L'état des résultats, le bilan, les comptes à recevoir, les comptes à payer, les rapports d'achalandage au 31 octobre 2013, ainsi qu'une version actualisée des états des résultats pro forma 2013 sont présentés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

10. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

Le document « Règlement sur l'organisation du service » est présenté. Ce règlement comprend les modifications apportées à certains trajets de la Régie.

R13 – 94

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y inclure les nouveaux trajets suivants :

- Trajet 41 Carleton / Matapédia;
- Trajet 52-A Étang-du-Nord / Fatima;
- Trajet 52-B Étang-su-Nord / Cap-aux-Meules / Fatima.

ATTENDU QUE l'avis de motion A13-02 donné le 18 septembre 2013 a été ou est suivi de la publication des nouveaux trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

ATTENDU QUE les horaires de certains parcours doivent également être modifiés et que leur modification sera publiée dans les journaux locaux et dans les transports des parcours concernés :

- Trajet 30 Paspébiac / Percé.

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu :

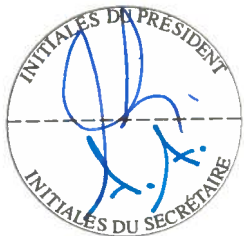
- **QUE** les horaires des parcours des trajets 41, 52-A, 52-B et 30 soient modifiés comme suit et que leur modification soit publiée dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné :

- Ajout du trajet 41 Carleton / Matapédia;
- Ajout du trajet 52-A Étang-du-Nord / Fatima;
- Ajout du trajet 52-B Étang-su-Nord / Cap-aux-Meules / Fatima;
- Modification à l'horaire du trajet 30 Paspébiac / Percé.

- **QU'**une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;

- **QUE** la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

11. MODIFICATION À LA POLITIQUE DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Antoine Audet présente une version modifiée de la politique qui vient définir la composition du comité de plaintes en fonction des postes (président, directeur et agent au marketing) et non des personnes en fonction et qui désigne Antoine Audet comme signataire de la politique à titre de secrétaire-trésorier. L'obligation de déposer une plainte par le formulaire officiel est aussi supprimée.

R13 – 95

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA NOUVELLE VERSION DE LA POLITIQUE DE DÉPÔT ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

IL EST PROPOSÉ par Richard St-Laurent et résolu d'adopter la nouvelle version de la politique de dépôt et de traitement des plaintes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est mentionnée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée, puisqu'aucun public n'est présent.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Suite à l'adoption officielle du calendrier 2014 des réunions de la Conférence régionale des élus, un calendrier officiel des réunions de la Régie sera proposé aux administrateurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Micheline Pelletier et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R13 – 96



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Jonathan Lapierre


Antoine Audet

20/10/2014
Date

2014.10.20.
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

2014-02-07
Date